



congés payés en contract CAE

Par **baioc**, le **28/05/2012** à **18:19**

bonsoir,

je suis actuellement en contract CAE dans un hopital, je viens d'etre renouvelée pour 6 mois, et en ce qui concerne mais congés payés, le service du personnel me dit qu'ils sont pris un jour à la fois, lorsque le chef de service le décide. si mon contract est renouvelé comme il peut l'etre pendant deux ans, cela veut dire que je vais travailler pendant deux ans sans interruption supérieure à 2 jours (week-end) est-ce legal ? puis je disposer d'un nombre de jours que je choisirais ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **28/05/2012** à **18:48**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il s'agit d'une structure publique ou privée mais s'agissant d'un CDD de droit privé vraisemblablement, la prise des congés payés ne s'effectue pas du tout de cette manière et je vous propose [ce dossier](#)...